

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 27 septembre 2021

Délibération n° 2021-0665

Commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commune(s) :

Objet : Vie étudiante - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations étudiantes et/ou dédiées à la vie étudiante pour l'organisation de leurs projets et événements dans le cadre de l'appel à projets Initiatives étudiantes 2021- 2ème phase - Lancement de l'appel à projets pour l'année 2022

Service : Délégation Développement responsable - Direction Innovation et action économique

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel Longueval

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 septembre 2021

Secrétaire élu(e) : Monsieur Elie Portier

Affiché le : jeudi 30 septembre 2021

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Buffet, M. Charmot (pouvoir à Mme Fontanges), M. Diop (pouvoir à M. Legendre), M. Marguin (pouvoir à Mme Nachury), Mme Sarselli (pouvoir à Mme Pouzergue).

Conseil du 27 septembre 2021**Délibération n° 2021-0665**

Commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commune(s) :

Objet : Vie étudiante - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations étudiantes et/ou dédiées à la vie étudiante pour l'organisation de leurs projets et événements dans le cadre de l'appel à projets Initiatives étudiantes 2021- 2ème phase - Lancement de l'appel à projets pour l'année 2022

Service : Délégation Développement responsable - Direction Innovation et action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 septembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La Métropole de Lyon est le second site d'enseignement supérieur français, avec plus de 175 000 étudiants (dont 23 000 étudiants internationaux) et 11 500 chercheurs et enseignants chercheurs. Elle dispose d'une fonction académique de qualité, grâce à la présence de nombreux établissements d'enseignement supérieur et de recherche publics et privés de renom.

Concernant la vie étudiante, pour la 4^{ème} année consécutive, Lyon se classe parmi les 3 premières villes françaises "où il fait bon étudier" (classement l'Étudiant), la Métropole étant en effet reconnue pour la qualité de son offre de formations et le cadre de vie agréable et dynamique qu'elle propose aux étudiants.

Parmi les équipements dont peuvent disposer les étudiants, se distingue la Maison des étudiants. Située au cœur du 7^{ème} arrondissement de Lyon, elle accueille en résidence plus de 70 associations étudiantes, les accompagne dans leurs projets de développement, fait naître des initiatives et valorise les actions et projets incubés en son sein. Ce lieu de valorisation des initiatives étudiantes contribue pleinement au développement et à la valorisation du territoire métropolitain.

Depuis la création, en 2016, d'un service commun entre la Métropole et la Ville de Lyon, la Métropole propose, pour le compte des 2 collectivités, de nombreuses actions dans le domaine de la vie étudiante, que la Ville de Lyon contribue à financer à travers sa participation annuelle à ce service.

S'agissant du soutien aux associations étudiantes (subventions ou cotisations), 2 budgets ont été votés en 2021 par les 2 collectivités (28 000 € pour la Ville de Lyon et 44 000 € pour la Métropole), permettant de financer des actions dédiées à la vie étudiante, en fonction des compétences respectives ou du ressort territorial des 2 collectivités.

La Métropole et la Ville de Lyon souhaitent poursuivre la valorisation et la promotion des initiatives étudiantes, ou de projets en lien avec les étudiants, qui favorisent l'expérimentation, l'innovation, l'acquisition de savoir-être et de compétences, indispensables à une bonne insertion économique et sociale de ces derniers.

II - L'appel à projets initiatives étudiantes

Pour rappel, les objectifs de l'appel à projet initiatives étudiantes sont les suivants :

- accompagner le développement d'initiatives associatives étudiantes ou d'actions associatives qui les soutiennent, en tant qu'elles contribuent à la vie de la cité,

- stimuler l'engagement des étudiants dans les problématiques sociétales et écologiques pour qu'ils acquièrent des valeurs citoyennes d'engagement et de solidarité,
- valoriser les actions qui favorisent l'expérimentation et l'innovation, pour une bonne intégration sociale et économique.

Les projets et initiatives d'intérêt pour la Métropole et la Ville de Lyon portent sur les 4 thématiques suivantes :

- le développement des pratiques et des événements artistiques, culturels ou sportifs,
- l'engagement au service de la société : citoyenneté, solidarité, transition écologique, santé, lutte contre toutes les formes de discrimination,
- l'accueil des étudiants et la solidarité internationale,
- la professionnalisation, l'insertion économique et l'innovation.

Les conditions d'éligibilité des projets sont les suivantes :

- l'appel à projets est ouvert aux associations étudiantes et aux associations qui ont pour projet l'accompagnement des étudiants,
- les projets sont portés par une association du territoire de la Métropole,
- le montant total de la subvention accordée sera plafonné à 50 % du budget prévisionnel. Le financement du projet doit reposer sur d'autres sources de financement et le budget doit être équilibré,
- le projet ne doit pas avoir eu lieu avant la date de la commission,
- l'appel à projet initiatives étudiantes ne finance pas les voyages d'étude et l'organisation de congrès.

III - Subventions attribuées lors de la première phase de l'appel à projets 2021

L'appel à projets se déroule annuellement en 2 phases.

Par décision de la Commission permanente n° CP-2021-0343 du 22 février 2021, il a été attribué des subventions de fonctionnement pour un montant total de 10 800 € au profit des associations étudiantes retenues dans le cadre de la première phase de l'appel à projets Initiatives étudiantes 2021, selon la répartition suivante :

- 1 500 € au profit de l'association Dram'Aède,
- 2 000 € au profit de l'association Kinoks,
- 500 € au profit de l'association EVLInH,
- 3 400 € au profit de l'association Vers un réseau d'achat en commun (VRAC),
- 900 € au profit de l'association ESN CosmoLyon,
- 2 500 € au profit de l'association Proto INSA Club.

IV - Propositions de financement pour la seconde phase de l'appel à projets 2021

Le dépôt des dossiers dans le cadre de l'appel à projets initiatives étudiantes 2021 a eu lieu du 22 mars au 30 avril 2021. Sur 24 dossiers reçus, 21 dossiers ont été retenus au total, dont 13 pour un financement de la Métropole. Ces projets se classent dans les champs thématiques suivants :

1° - Développement des pratiques et des événements artistiques, culturels ou sportifs

a) - Festival un Doua de Jazz

Cette association organise, en octobre, la 26^{ème} édition du festival Un Doua de Jazz.

Un groupe d'étudiants de l'Institut national des sciences appliquées (INSA) de Lyon a initié en 1993 le seul festival français de jazz étudiant. En 2000, les organisateurs ont proposé en plus du festival, un "off" avec une série de concerts gratuits et de master class, tout au long de l'année.

C'est, depuis le début, un festival ouvert au grand public et sur la cité. Dès 2003, le festival s'impose sur la scène jazz régionale, par sa programmation professionnelle en collaboration avec des clubs et festivals de la région. À partir de 2013, l'association obtient le label entrepreneur de spectacle et crée le tremplin "un Doua de jazz jeune (UDDJ) qui permet à de jeunes artistes de partager la scène avec de grands noms.

Cette année, pour la 26^{ème} édition, l'association souhaite intensifier le festival "off" avec de nouveaux événements et partenaires, faire venir des artistes de renommée internationale et organiser 4 à 6 soirées avec un ou 3 artistes de renommée locale et internationale.

Le budget prévisionnel est de 32 444 €. La proposition de soutien de la Métropole est de 1 500 €.

b) - Erasmus Student Network (ESN) CosmoLyon

Cette association, créée en 2003, résidente à la Maison des étudiants, a pour objectif l'accueil des jeunes en mobilité internationale à Lyon dans le cadre de leurs études, d'un stage ou tout autre projet. Cette activité d'accueil touche près de 1 000 jeunes de tous pays, sur tous les campus de la Métropole.

L'association ESN CosmoLyon est associée pleinement à l'accueil des étudiants internationaux, dans les dispositifs institutionnels comme le *Students Welcome Desk (SWD)* de l'Université de Lyon et la Nuit des étudiants du monde.

Ce programme permet, chaque année, à de nombreux étudiants d'effectuer une partie de leurs études en Europe, mais aussi dans le monde. La Métropole lyonnaise est un des lieux d'étude préféré des étudiants internationaux, grâce à son panel d'études et ses dispositifs d'accueil et d'intégration des étudiants. Toutes ces actions renforcent l'attractivité de la Métropole et contribuent à son rayonnement international.

Le budget prévisionnel est de 15 721 €. La proposition de soutien de la Métropole est de 6 000 €.

c) - Fédération des Récupérathèques

Cette association est née, en 2016, suite au projet pilote "Récupérathèque" à l'école des Beaux-Arts de Lyon en 2015 et à la volonté d'étudiants d'autres écoles.

La fédération des Récupérathèques souhaite créer les Résidences artistiques des Récupérathèques (RAREs) qui seront des laboratoires de création nomade et de partage et s'implanteront dans une ville différente chaque année. Une réunion à distance est prévue pour échanger avec les étudiants, les acteurs du terrain ainsi que les habitants pour améliorer l'implantation de la résidence dans la vie du quartier.

Cela sera un vecteur de créations des pratiques soutenables écologiquement et socialement avec des réflexions sur la revalorisation des matériaux, les pratiques artisanales, la création avec le réel et l'existant. À Vénissieux, la RAREs nourrit ses connexions avec les habitants en tissant des liens avec les acteurs locaux essentiels dans la pensée du projet.

Il s'agit d'une résidence de création, mais surtout, de partage en liant les corps, les envies, les cultures, les connaissances, les regards par le prisme du réemploi et de la richesse poétique et sociale du territoire.

Le budget prévisionnel est de 38 095 €. La proposition de soutien de la Métropole est de 2 500 €.

d) - LYF

L'association promeut et diffuse des courts-métrages réalisés par des jeunes âgés de 28 ans maximum. La 6^{ème} édition du festival du film jeune de Lyon se déroulera du 17 septembre au 1^{er} octobre 2021 à la Maison des jeunes et de la culture (MJC) de Monplaisir pendant les 2 week-ends. La cérémonie de clôture se tiendra au Comœdia le 1^{er} octobre 2021. Une soixantaine de films en compétition seront montrés au public.

Pour cette édition, le festival souhaite renforcer les moments de rencontres professionnelles. Depuis sa création, le festival aspire à être une plateforme d'échanges et de rencontres entre les professionnels, les étudiants et les amateurs de cinéma. En 2000, un premier cycle de tables rondes professionnelles a été formalisé et cette édition accentuera cette dynamique en pensant des moments qui favorisent la réflexion et le dialogue sur différentes thématiques. Par le moyen d'une plateforme numérique, les rencontres professionnelles seront diffusées sur internet sous forme de *live*, de captation ou de *podcast*. Le festival sera accompagné d'un concours de scénario qui bénéficiera de son propre comité de sélection, de son propre jury et de sa propre séance de *pitch*.

Pendant les périodes hors compétition, d'autres événements sont prévus : des projections hors-compétition thématiques, des tables rondes, des rétrospectives dans des lieux proches de la vie étudiante lyonnaise (résidence du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires -CROUS-, Lycée Saint Just, Aquarium Ciné-Café, Le Périscope, etc.).

Le budget prévisionnel est de 71 672 €. La proposition de soutien de la Métropole est de 1 000 €.

e) - Phénomène

Cette association, résidente à la Maison des étudiants, a pour objectif de réaliser des ateliers d'éducation à l'image et aux médias auprès des étudiants de la Métropole. Le cœur du projet consiste en l'accompagnement, la démocratisation et la diffusion de la culture et des médias à travers les modes du numérique, des mobilités, des interactions et de l'expérimentation. Le Festival PHNMN Fréquences aura lieu entre le 4 et le 10 octobre 2021.

Quatre projets événementiels et numériques sont prévus :

- Doppler, structure dédiée aux musiques actuelles entre accompagnement artistique, *booking* et organisation de concerts,
- Bragg : structure dédiée aux arts visuels entre organisations d'expositions, projets collaboratifs et initiatives originales,
- Kraken : régie événementielle,
- Spectre : média *pure player* multi-supports développant des concepts de programmes originaux sur un ton décalé.

Des ateliers et des événements, en lien avec l'image et l'éducation aux médias, seront proposés dès la rentrée 2021-2022. Un événement d'ouverture aura lieu en octobre, suivi d'événements trimestriels en lien avec le Studio 25 de la Maison des étudiants de la Métropole. Pour cela, l'acquisition de matériel est nécessaire pour animer ces modules d'éducation à l'image et aux médias.

Le budget prévisionnel est de 25 005 €. La proposition de soutien de la Métropole est de 2 500 €.

f) - Pôle technique

Cette association composée d'étudiants et d'anciens étudiants diplômés de l'Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts de Lyon a pour mission de maintenir et d'élargir une communauté d'artistes active à Lyon à travers la mise en place d'expositions, d'événements, d'ateliers ou de *workshops*.

Ce pôle technique crée et met à disposition un lieu de travail et de création contemporaine, pensé par et pour les jeunes artistes de la Métropole ainsi qu'à destination des artistes nationaux et internationaux. En fédérant les pratiques artistiques contemporaines, cela permet de lutter contre l'isolement des pratiques artistiques et contre la précarité des artistes. Pour redynamiser la création sur le territoire de la Métropole, il apparaît indispensable de mettre à disposition un espace de création. L'enjeu de cet espace est de favoriser l'installation des artistes formés afin de pérenniser les pratiques artistiques régionales, développer un échange artistique culturel national et international afin d'élargir le rayonnement culturel et s'implanter durablement sur le territoire afin d'instaurer un échange et un dialogue transversal avec les habitants de la Métropole.

Les programmes et les agendas culturels :

- un programme de résidences permanentes pour les artistes locaux ou régionaux,
- un programme de résidences temporaires pour les artistes et commissaires extérieurs à Lyon,
- un programme d'expositions : un cycle d'exposition concernant les résidents permanents et temporaires ainsi que les indépendants,
- un programme transversal inscrit dans le quartier : visites d'atelier, programme de médiation, ateliers d'initiation, conférences et projections de films.

Le budget prévisionnel est de 88 236 €. La proposition de soutien de la Métropole est de 4 900 €.

g) - Kinoks

Cette association, résidente à la Maison des étudiants, a pour objectif de valoriser le cinéma et la photographie, tout en soutenant la professionnalisation des étudiants dans ce domaine. Elle propose des événements culturels permettant de faire découvrir des films peu accessibles mais suivis de discussions, débats et analyses avec des professionnels. Le projet se déroule du 1^{er} septembre 2021 au 30 juin 2022.

Les principaux objectifs de Kinoks sont de :

- mettre en valeur des compétences des étudiants du supérieur de la Métropole,
- favoriser le lien social à travers la création audiovisuelle,
- permettre l'accès à la création audiovisuelle à un maximum d'étudiants de tous milieux et de toutes filières,
- impliquer les étudiants dans le développement de l'égalité d'accès à la culture sur le territoire régional,
- pousser les étudiants à conceptualiser leurs contenus et à les présenter devant un public,
- dynamiser la vie des campus et résidences étudiantes à travers l'organisation d'événements-débats autour de la création étudiante,
- proposer des formations introductives sur des thématiques fortes de la création audiovisuelle.

Le projet se déroulera en 3 temps distincts :

- suivi et réalisation de 3 courts-métrages et un clip (scénarios, appels à équipe technique, lancement d'une campagne Ulule, planification des tournages et réalisation),
- cafés-entraides (recherche d'intervenants, mise en place d'ateliers, communication et analyse des retours),
- médiation culturelle (organisation d'événements, partenariat Animafac, diffusion dans un cinéma, sur des lieux étudiants ainsi que dans des sites culturels associatifs partenaires).

Le budget prévisionnel est de 13 834 €. La proposition de soutien de la Métropole est de 1 290 €.

h) - Prose

Cette association a pour but d'organiser des événements qui réunissent un public autour de représentations pluridisciplinaires d'artistes locaux émergents, durant la fête de la musique.

L'objectif est de promouvoir différentes formules artistiques (arts visuels, musique, spectacle vivant) afin qu'elles s'entremêlent pour former une cohésion bouleversante et poétique lors de la fête de la musique sur le thème des tropiques.

Tropiques en prose correspond à la transversalité souhaitée, tant par la mixité des arts et des styles, que des réseaux étudiants et des générations impliqués. Le but est de proposer au public, en fin d'après-midi, des ateliers initiatiques à destination d'une cible familiale telle que la création de décors en 3D, en lien avec la thématique tropicale, une initiation et une démonstration de danse africaine ainsi qu'une exposition de toiles. En début de soirée, la musique sera à l'honneur avec l'accueil de 2 groupes d'artistes : Al Maaari (pop orientale) ainsi que le trio Dowdelin (pop créole).

Cet événement est l'occasion de renouer le lien entre le public et les divers artistes pour partager les valeurs comme l'accessibilité, la transmission et l'espoir.

Le budget prévisionnel est de 6 858 €. La proposition de soutien de la Métropole est de 2 600 €.

i) - Earth Sound Festival

Cette association est une collaboration entre le Nouvel observatoire de l'innovation sociale et environnementale (NOISE EMLyon) et SolidariTerre.

C'est un festival de musique, d'arts et d'initiatives solidaires, durables au HEAT, 70 quai Perrache, avec une journée d'expositions, tables rondes, vide dressing et d'autres activités et une soirée avec des DJ le 11 septembre 2021.

Concernant la journée :

- organisation d'une tombola,
- associations et artistes présents (tables rondes, set de music, retour d'expérience, etc.),
- organisation d'un vide dressing avec *dress code*, une association spécialisée dans la mode et/ou des influenceurs,
- *food truck* avec des produits régionaux,
- ateliers do it yourself (DIY) (faire sa propre lessive, déodorant, dentifrice, etc.),
- *live-painting* et exposition de photos.

La soirée sera animée par 2 DJ à 18h et 19h.

Le budget prévisionnel est de 12 425 €. La proposition de soutien de la Métropole est de 2 000 €.

2° - Engagement au service de la société : citoyenneté, solidarité, transition écologique, santé, lutte contre toutes les formes de discrimination

a) - GAELIS

Cette association, fondée en 1993, a pour but de regrouper et fédérer les associations et élus étudiants sur le territoire. Elle a pour missions de promouvoir, représenter et défendre les droits et intérêts des étudiants. GAELIS fédère plus de 50 associations étudiantes et met en place de nombreux projets solidaires pour lutter contre la précarité étudiante et l'isolement social.

Les aides sociales destinées aux étudiants sont plus que jamais nécessaires, que ce soit les aides de l'État, des collectivités, universités ou bien des associations. En octobre 2020, un guide des aides sociales étudiantes en version numérique a été édité pour recenser toutes les aides financières existantes dont peuvent bénéficier les étudiants. Ce guide est devenu un outil indispensable pour les étudiants et permet de trouver les informations utiles et complètes dont ils pourraient avoir besoin.

L'association souhaite mettre ce guide sous format papier pour l'année universitaire 2021-2022 en l'associant à une campagne de communication sur les réseaux sociaux. 15 000 exemplaires seront imprimés et distribués sur le territoire (lieux de vie sur les campus et dans les établissements d'enseignement supérieur), aux associations étudiantes du territoire lyonnais, dans les autres lieux de vie étudiants (résidences, Maison des étudiants, etc.), et également distribués lors des périodes d'intégration. La distribution a pour objectif de cibler en priorité les étudiants boursiers.

Le budget prévisionnel est de 8 578 €. La proposition de soutien de la Métropole est de 3 589 €.

b) - Process IEP

Cette association est partenaire du programme process-méditerranée qui est un programme de coopération méditerranéenne en entrepreneuriat social initié en 2015 et se déployant au Liban, en Tunisie et en France.

Celui-ci a pour but de participer au développement durable des sociétés en Méditerranée en reliant les acteurs de la société civile (jeunes, associations, entrepreneurs sociaux, organisations non-gouvernementales -ONG-, etc.) issus des pays méditerranéens afin d'encourager l'échange interculturel, la circulation des idées et des personnes et le partage de modèles ayant fait leur preuve pour répondre aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques actuels.

L'objectif est de contribuer à la sensibilisation du plus grand nombre, en France et au Liban en particulier, aux enjeux agroalimentaires de nos sociétés. En septembre 2021, l'association va réaliser un projet de terrain au Liban avec des missions d'intérêt général avec les ONG libanaises Fair Trade Lebanon et Arcenciel ainsi que la réalisation d'un documentaire. Celui-ci traitera des enjeux agroalimentaires au Liban et valorisera des initiatives inspirantes de la société civile libanaise et sera diffusé lors de 2 événements de projection-débat à Lyon à l'automne 2021, ainsi que sur les réseaux sociaux. Cela permettra un débat interactif sur cette problématique auprès de la communauté étudiante en sensibilisant les jeunes lyonnais à la précarité alimentaire étudiante et à la lutte contre le gaspillage. Un expert libanais participera à au moins l'un des 2 événements, son apport permettra de proposer un échange approfondi et pertinent, grâce aux connaissances et à l'expérience sur les enjeux alimentaires du Liban.

Le budget prévisionnel est de 1 620 €. La proposition de soutien de la Métropole est de 800 €.

3° - Professionnalisation, insertion économique et innovation**a) - Association médicale des étudiants de l'unité sud ouest (AMEUSO)**

Cette association œuvre depuis 8 ans pour garantir un accès à de nombreux outils de qualité et gratuits dans l'objectif de rétablir l'égalité des chances. Le Tuteurât santé Lyon Sud, dépendant de l'AMEUSO, est une composante associative formée d'étudiants en santé qui a pour objectif de proposer un service de préparation pédagogique et d'accompagnement psychologique pour les étudiants de la faculté de médecine et de maïeutique Lyon Sud - Charles Mérieux.

Ce week-end de formation se déroulera du 3 au 5 septembre 2021 à Luc-en-Diois (Drôme) et réunira 70 nouveaux tuteurs, 35 membres du bureau et d'autres invités représentant des associations étudiantes lyonnaises et les fédérations étudiantes nationales.

Les tuteurs constituent le socle des missions pédagogiques réalisant une actualisation totale des cours de première année, des entraînements fréquents ou encore des permanences pendant lesquelles les étudiants viennent poser toutes leurs questions. Ce week-end de formation permet aux membres du bureau et aux tuteurs de former les nouveaux tuteurs. Cette formation complète sur leurs rôles et tâches en tant que tuteurs et sur les différents moyens de communication permet un meilleur accompagnement psychologique des étudiants et de développer une cohésion pérenne assurant une ambiance de travail propice au bon déroulement de l'année universitaire.

Le budget prévisionnel est de 9 042 €. La proposition de soutien de la Métropole est de 3 000 €.

b) - ANIMA FAC

Cette association est née du constat qu'il existait une multitude d'initiatives étudiantes peu connues et peu valorisées. ANIMA FAC est un réseau d'associations étudiantes qui accompagne les associations étudiantes dans la réalisation de leurs projets et de leur parcours d'engagement.

Afin de booster les dynamiques associatives étudiantes dès la rentrée universitaire, l'association a construit un projet en 3 étapes/actions qui vont se dérouler de septembre à décembre 2021.

En septembre/octobre : l'atelier convivial vise à lancer l'année universitaire et à co-construire la programmation d'une soirée de rencontre inter-associative avec des associations étudiantes qui souhaitent valoriser leurs projets et partager leurs expériences et compétences.

En octobre/novembre : la soirée de rencontre des associations étudiantes de la Métropole est un événement convivial de rencontres et d'échanges ouverts à l'ensemble des associations d'étudiants. Cette programmation sera composée de temps d'interconnaissance, d'ateliers thématiques ou de débats sur des thèmes liés à l'engagement. Les rencontres peuvent être dématérialisées ou multipliées pour limiter le nombre de participants.

Fin novembre/début décembre : les formations sur des thématiques de gestion associative visent à créer et gérer une association étudiante, gérer un projet, gérer le budget et les financements, communiquer, recruter et animer.

Toutes ces étapes seront accessibles à tous les étudiants engagés dans une association de la Métropole.

Le budget prévisionnel est de 4 311 €. La proposition de soutien de la Métropole est de 1 500 €.

V - Modalités de versement des subventions

Le versement des subventions interviendra en une seule fois, au plus tard le 31 décembre de l'année civile au titre de laquelle ladite subvention est attribuée, sur présentation d'un appel de fonds qui devra parvenir au plus tard le 30 novembre. Chaque association devra, en outre, fournir à la Métropole, un bilan qualitatif et financier du projet subventionné, dans un délai de 6 mois à compter de sa réalisation.

La Métropole se réserve le droit de récupérer tout ou partie de la subvention si le programme d'actions n'était pas respecté.

VI - Lancement de l'appel à projets initiatives étudiantes 2022

Il est proposé de reconduire, pour l'année 2022, l'organisation d'un nouvel appel à projets initiatives étudiantes, selon une procédure commune avec la Ville de Lyon, et sur la base des mêmes objectifs renouvelés, des mêmes thématiques que la première édition 2021.

1° - Les conditions d'éligibilité des projets

- l'appel à projets est ouvert aux associations étudiantes et aux associations qui ont pour projet l'accompagnement des étudiants,
- les projets sont portés par une association du territoire de la Métropole,
- le montant total de la subvention accordée sera plafonné à 50 % du budget prévisionnel. Le financement du projet doit reposer sur d'autres sources de financement et le budget doit être équilibré,
- le projet ne doit pas avoir eu lieu avant la date de la commission,
- l'appel à projet initiatives étudiantes ne finance pas les voyages d'étude et l'organisation de congrès.

2° - Les modalités et le calendrier d'appel à projets 2022

Les demandes de financement devront être envoyées ou déposées, dans les délais prévus, auprès du service commun de l'enseignement supérieur et de la vie étudiante de la Ville de Lyon et de la Métropole.

Ils seront instruits par ce service selon les objectifs poursuivis, dans le calendrier prévisionnel suivant :

- phase 1 : lancement de l'appel à projets en septembre 2021 :
 - . clôture de dépôt des dossiers : octobre 2021,
 - . présentation de la délibération relative aux subventions des projets retenus, lors d'une instance métropolitaine au 1^{er} semestre 2022 ;
- phase 2 : lancement de l'appel à projets en mars 2022 :
 - . clôture de dépôt des dossiers : mai 2022,
 - . présentation de la délibération relative aux subventions des projets retenus, lors d'une instance métropolitaine au 2nd semestre 2022.

Le montant de l'enveloppe budgétaire prévisionnelle dédiée aux 2 phases de l'appel à projet initiatives étudiantes 2022 est de 44 000 €, pour la Métropole et de 28 000 € pour la Ville de Lyon, sous réserve du vote des budgets 2022 par le Conseil de la Métropole de Lyon et par le Conseil municipal de Lyon ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution, pour l'année 2021, des subventions de fonctionnement pour un montant total de 33 179 € au profit des associations étudiantes retenues dans le cadre de l'appel à projets Initiatives étudiantes 2021, seconde phase, selon la répartition figurant à l'état ci-après annexé,

b) - le principe du lancement de l'appel à projets Initiatives étudiantes 2022 en 2 phases, suivant les critères d'attribution, les modalités et les calendriers tels que décrits dans le rapport pour les 4 thématiques suivantes :

- le développement des pratiques et des événements, artistiques, culturels ou sportifs,
- l'engagement au service de la société : citoyenneté, solidarité, transition écologique, santé, lutte contre toutes les formes de discrimination,
- l'accueil des étudiants et la solidarité internationale,
- la professionnalisation, l'insertion économique et l'innovation.

2° - Autorise le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 33 179 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 65 - opération n° 0P03O5123.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20210927-264602-DE-1-1 Date de télétransmission : 30 septembre 2021 Date de réception préfecture : 30 septembre 2021
